MAYRAN

Bulletin municipal • Juin 2024

VIE LOCALE | ACTUALITÉS | TRAVAUX | PROJETS | JEUNESSE

L'ÉDITO

A travers ce bulletin, le Conseil Municipal a le plaisir de vous rendre compte de l'actualité de la Commune. Les travaux réalisés en 2023 vous sont détaillés ainsi que les projets pour 2024. Après deux années d'études, une longue réflexion, et 9 mois de travaux la micro crèche a été livrée à la société « l'Art de S'aimer-veiller » au 1er mars comme prévu.

Je tiens à remercier vivement Mmes Armony MAURIN et Stéphanie PANZA ainsi que l'ensemble du personnel qui a en charge le fonctionnement de cette micro crèche. Au nom du Conseil Municipal, je leur adresse tous mes vœux de réussite. Je rappelle que ce projet vient en complément des modes de garde déjà existants : assistantes maternelles, et multi-accueil, suite à une enquête réalisée par la Communauté des Communes en 2021 (Convention Territoriales Globale) pour l'ensemble du territoire du pays Rignacois. Cet aménagement a pu être réalisé grâce à l'accompagnement important des organismes financeurs : Etat, CAF, Région, Département, MSA, ADEME et Communauté de Communes. Je les remercie chaleureusement.

Pour faire face à l'augmentation des travaux d'entretien, notamment en espaces verts, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique. Suite à un appel à candidature, c'est Mr Julien ROUALDES qui a été retenu. Dans un premier temps, un C.D.D. de 6 mois à mi-temps lui a été proposé et a démarré le 2 avril. A l'issue de ces 6 mois le poste sera pérennisé.

Les travaux de l'adressage et des noms de rues avancent. La commission d'élus accompagnée de l'aide précieuse des services du SMICA devrait pouvoir déposer un dossier auprès des organismes financeurs en fin d'année. Cet adressage sera mis en place en 2025. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Le Maire,
Yves MAZARS

Info mairie

Secrétariat de mairie

> Du mardi au samedi :
8h00 - 12h00

Tél : 05 65 64 51 24
E-mail : secretariat-mairie@mayran.fr
Site internet : www.mayran.fr

> Pour tous les renseignements administratifs et les démarches en ligne :
www.service-public.fr

Infos pratiques

DÉCHETTERIE - 05 65 64 46 27

> Horaire d'hiver :
À compter du 27 octobre 2024
Du lundi au vendredi : 14h - 17h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

> Horaire d'été :
À compter du 30 mars 2025
Du lundi au vendredi : 15h - 18h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Les changements d'horaires coïncident avec les changements d'heures officiels.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
05 65 80 20 80

ACTUALITÉS

Compte administratif 2023

Le Compte Administratif du budget de la commune dégage un **excédent de 169 996,93 €** (hors assainissement comptabilisé en annexe)
Dépenses 2023 : 687 211,01 €

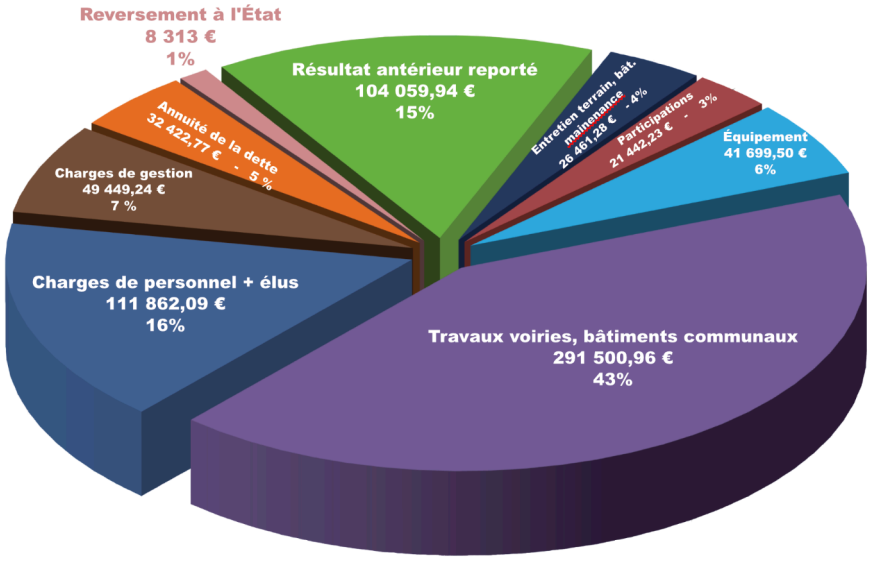

Les **dépenses d'intervention** totalisent : **381 103,97 €** et représentent 55,46% des dépenses de l'année 2023.

Parmi ces dépenses :
Travaux sur voirie rurale, démarrage programme aménagement d'une micro-crèche et rénovation logement dans l'ancien multiple rural, achat et pose vitrine sécurisée et restauration d'objets liturgiques, aire de propreté des Farguettes, 50% adressage et achats divers (sono, friteuse, panneaux pour expo, ...)

Les **dépenses de gestion** totalisent : **202 047,10 €** et représentent 29,40 % des dépenses de l'année 2023 [charges de personnel (titulaires + élus) + charges de gestion + annuité de la dette].

Recettes 2023 : 857 207,94 €

Elles sont constituées notamment de : remboursement de TVA, dotations de l'État et produit issu de la fiscalité.

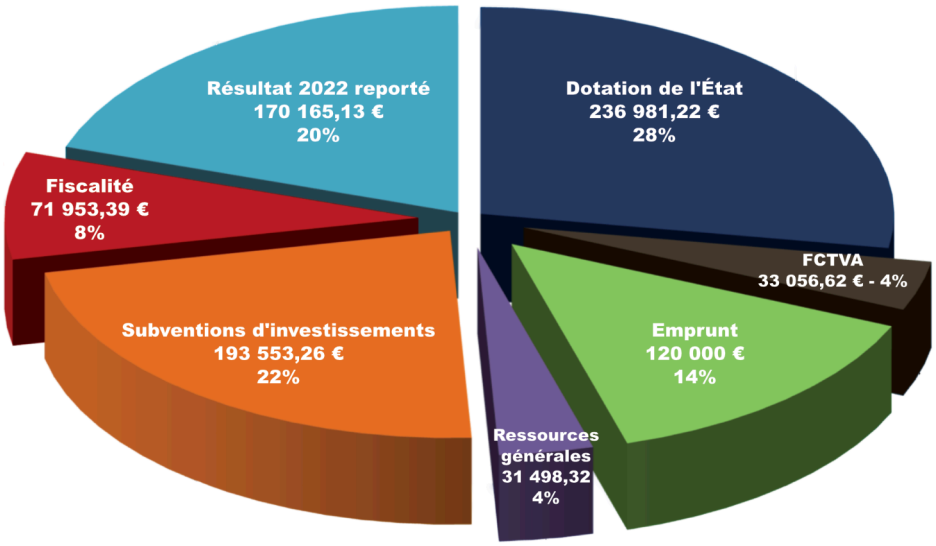

Compte administratif du Budget ASSAINISSEMENT

En dépense : 42 140,78 € en fonctionnement et 13 923,88€ en investissement.

En recette : 78 546,33 € en fonctionnement dont 33 661,62 € de redevance assainissement collectif des particuliers en participation de l'industriel et 56 755,73 € en investissement.

Résultat global excédentaire de 79 237,40 €

Budget 2024

Le **budget principal** s'équilibre en fonctionnement à **489 599,68 €** et à **1 009 701,68 €** en investissement

BUDGET PRINCIPAL		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	280 092,00	1 009 701,68
	Opérations d'ordre	209 507,68	0,00
RECETTES	Opérations réelles	489 599,68	800 193,00
	Opérations d'ordre	0,00	209 508,68

Le **budget d'assainissement** s'équilibre à **84 551,12 €** en fonctionnement et à **104 536,97 €** en investissement.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	22 846,00	95 541,40
	Opérations d'ordre	61 705,12	8 995,57
RECETTES	Opérations réelles	75 555,55	42 831,85
	Opérations d'ordre	8 995,57	61 705,12

Impôts 2024 :

Après 2 diminutions successives en 2016 et 2017, les élus ont, à nouveau, décidé de ne pas augmenter les taux en 2024.

En 2021, les communes se sont vu attribuer la part du taux de la taxe sur le foncier bâti jusqu'alors dévolue aux départements afin de pérenniser la compensation du produit de la Taxe d'habitation supprimée (ce produit est affecté d'un coefficient correcteur afin que ce changement de taux ne compense que la recette de taxe d'habitation).

Taxe sur le foncier bâti : 3,31 + 20.69, soit 24 % / Taxe sur le foncier non bâti : 23,27 % / Cotisation Foncière des Entreprises : 8,99 % et un nouveau taux de Taxe d'habitation se voit affecté sur les résidences secondaires et autres meublés (hors résidences principale, le taux initial de TH de 3,93 % est maintenu.

RESSOURCES	
F.C.T.V.A	9000 €
Emprunt sur 20 ans	130000 €
Court terme	270000 €
(Dans l'attente du versement des subventions et de la T.V.A.)	
Subventions	399693 €
Micro-crèche ; aménagement le long de la mise en sécurité solde ; achat, pose vitrine et restaurations des croix ; rénovation de 50% de l'éclairage public).	
AUTOFINANCEMENT	
Excédent de fonctionnement 2023 reporté + excédent prévu sur 2024	206444 €
INVESTISSEMENT	
• Signalisation d'information locale	
• Poteau incendie des Farguettes	
• Rénovation de 50% du parc de l'éclairage public	
• Programme micro-crèche et logement, fin des travaux	
• Adressage suite	
• Projet d'autoconsommation panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics (maîtrise d'oeuvre)	
• Voirie	
• Réparation sur réseau d'assainissement ancien	

TRAVAUX

Réalisés en 2023

Patrimoine culturel

Depuis décembre dernier, 3 croix et un reliquaire, sont de retour dans la vitrine sécurisée de l'église après restauration par le laboratoire Matéria Viva de Toulouse.

Après avoir subi un certain nombre de traitement : dépoussiérage, dégraissage, élimination des produits corrosifs, micro polissage, rinçage, séchage, protection par film résine et/ou cire microcristalline, consolidation, ces objets liturgiques remarquables se laissent maintenant admirer dans leur état quasi originel.

Coût de la vitrine, 7 901 € H.T. et de la restauration 12 940 € H.T. projet subventionné à hauteur de 75 % par l'État (Direction Régional des Affaires Culturelles), le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Croix de procession de face avant restauration

Croix de procession de face après restauration

Voirie 2023

Nouvelle aire de propreté route du Vallon

Une aire de propreté a été créée route du vallon pour un montant de 4 295 € H.T. ; Pour ce faire nous avons fait l'acquisition et l'échange de terrain (coût 450 €). Le mobilier pour l'habillage des containers provient de l'E.S.A.T. SEVE de Sébazac comme ceux réalisés auparavant dans le village. Les travaux et l'installation sont effectués par les agents communaux.

Communauté des Communes

Le goudronnage des routes en 2023 a été fait sur les voies du Randal, de Bel Air, Puech Tournès et une partie de la voie au hameau des Puech Bas. L'entretien de l'ensemble de nos routes est toujours assuré par les agents de la Communauté des Communes.
Montant total de ces travaux : 21 086 € H.T.

Travaux communaux

Rouverture du chemin rural du TEIL, fin du marquage au sol aux Farguettes- montant des travaux 27 870 € H.T.

En 2024

Communauté des Communes

Les travaux de goudronnage auront lieu sur les routes des Périès à Mayranhet et de Verdunes. La préparation de ces travaux, ainsi que le fauchage et l'élagage seront assurés par les agents de la voirie à la Communauté des Communes.

Travaux communaux

Des travaux d'empierrage et de curage de fossés sont prévus sur des chemins ruraux à Pioux et sur le chemin menant à la station d'épuration des Farguettes.

Assainissement

Une réfection sur une partie du réseau d'assainissement à la Cau est nécessaire. Elle sera réalisée à l'automne.
Sur un tronçon du réseau dans le bourg des réparations sont également nécessaires et prévues avant cet été.

PROJETS

Sécurité Incendie

L'article L.2213-32 du code général des collectivités territoriales dispose que la défense extérieure d'incendie est placée sous l'autorité du Maire. A ce titre, les Maires doivent veiller à ce que les points d'eau pour l'alimentation des services d'incendie soient disponibles et fonctionnent.
La Commune a intégré le groupement de commande du SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) de Montbazens Rignac pour l'entretien afin d'en réduire le coût.
Dans un souci de conformité, 2 poteaux incendie ont été changés dans le bourg de Mayran et un troisième sera renouvelé cette année aux Farguettes.

Traversée des Farguettes

Depuis de nombreuses années la départementale D994 qui traverse le hameau des Farguettes a vu sa fréquentation augmenter de jour en jour avec aujourd'hui plus de 6 400 véhicules/jour.

Après plusieurs remarques auprès des élus concernant la sécurité des piétons, au niveau de l'arrêt de bus et du carrefour avec Ruffepeyre, le conseil municipal a sollicité les services de la D.R.I. du Conseil Départemental (agence ouest de Rignac) pour un éventuel aménagement routier. Une étude a été lancée pour une mise en sécurité piétonnière, une réduction de la dangerosité du carrefour ainsi qu'un renforcement de la sécurité aux arrêts de bus.

Cette étude sera présentée en conseil municipal très prochainement.

Signalisation d'information local

En 2018, la communauté des communes a engagé une étude portant sur la signalisation d'information locale. Elle a pour but d'harmoniser la signalétique mais aussi de mettre en avant la richesse de notre territoire ainsi que les lieux clé de chaque communes (écoles, commerces, gites...).
Nous avons recensé cela afin de diriger au mieux les usagers grâce à des panneaux installés par nos agents communaux.
Ce projet a été validé lors de la séance du 6 décembre 2023. Le montant d'acquisition des panneaux (hors coût d'installation) s'élève à 6 136,59 € H.T..

Eclairage Public

Dans le cadre des économies d'énergie, depuis janvier 2023, l'extinction de l'éclairage public est effective dans le bourg et les hameaux de 23 h à 5 h, et, du 21 juin au 23 septembre de minuit à 5 h (arrêté municipal).
Pour compléter ces économies, un programme de rénovation du parc de l'éclairage public en LED est en cours de réalisation. 50 % du parc sera renouvelé à l'automne 2024, et le reste est prévu en 2025.

Micro-crèche et logement

Le changement de destination du Multiple Rural est achevé. La micro-crèche accueille avec bonheur les enfants depuis début Mars. Ces investissements répondent à un besoin de garde d'enfants sur le territoire du Pays Rignacois. Le logement attenant a lui aussi été rénové. Il est désormais disponible à la location. (renseignements en mairie).
Ces réalisations ont obtenu des subventions à hauteur de 80%, avec l'aide des organismes financeurs suivants : l'Etat, la C.A.F., le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'ADEME, la M.S.A et la Communauté des Communes du Pays Rignacois.
Les deux loyers permettent de couvrir l'emprunt fait pour les 20% restants à la charge de la commune.

PROJETS

Projet photovoltaïque autoconsommation

Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie depuis ces dernières années, la commune a souhaité se rattacher à un groupement de commande mené par le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron), pour la réalisation d'études.
Celles-ci consistent à repérer les éventuelles toitures pouvant accueillir du photovoltaïque sur les bâtiments publics. Une première étude a été réalisée pour connaitre la surface à couvrir afin d'optimiser l'autoconsommation pendant la période solaire.
Il en ressort que notre collectivité a besoin d'environ 105m2 pour effacer la consommation des bâtiments publics en période solaire, et, revendre le surplus produit, faisant ainsi baisser encore la facture d'électricité.
Un chiffrage plus ciblé de l'investissement est en cours, les élus ayant défini les toitures qui devraient supporter la pose de panneaux. Par la suite, la Maîtrise d'œuvre sera également réalisée en groupement de commande. Les travaux sont prévus sur 2025.

VIE LOCALE

Mise en réseau des bibliothèques

La bibliothèque de Mayran est ouverte les mercredis et samedis de 10h à 12h.
Les scolaires viennent les vendredis précédant les vacances.

Depuis peu, les employées de la micro-crèche viennent à la bibliothèque afin de lire des histoires aux tous petits. Une des bénévoles qui a bénéficié de la formation « des livres et des bébés » de la Médiathèque départementale de l'Aveyron pourra organiser des séances pour ces jeunes lecteurs !

L'abonnement pour un an est de 5 € et il est gratuit pour les moins de 18 ans, l'école, la micro-crèche et les assistantes maternelles.

L'inscription à notre bibliothèque vous permet également de profiter gratuitement d'une offre de ressources en ligne, proposée par le département avec le soutien de l'état.
Démarche à effectuer sur le site :

http://mediatheque.aveyron.fr/ressources-en-ligne-tp

Une fois votre inscription validée, vous aurez accès à diverses ressources, notamment :

- Prêt de livres numériques
- Cafeyn : accès à plus de 1600 magazines
- Médiathèque numérique : service de vidéo à la demande
- Films pour enfants
- Mangas.io (catalogue de plus de 200 mangans à lire)
- Les yeux doc : films documentaires
- Philharmonie à la demande (musique)
- Skilleos : autoformation en ligne (cours interactifs)
- Sciences en ligne, ...

Alors n'hésitez plus à nous rejoindre.

Adressage

Débuté l'an dernier, et avec l'accompagnement du SMICA (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises), une commission d'élus a recensé toutes les voies à nommer ainsi que les points d'adresses à numéroter. Au 1er trimestre de cette année nos concitoyens ont pu déposer leurs propositions sur un registre mis à leur disposition en mairie.

Celles-ci vont être examinées et complétées par les élus. Elles devront ensuite être validées par les techniciens du SMICA.
A l'issu de cette démarche une délibération sera prise accompagnée de l'arrêté précisant toutes ces dénominations.
L'investissement des panneaux de noms de rues et numéros d'adresses sera pris en charge par la collectivité comme ce fut le cas pour les précédentes opérations d'adressage.

VIE LOCALE

Nouveau : Trions les biodéchets !

La Communauté de Communes du Pays Rignacois et le SYDOM Aveyron se sont engagés dans le déploiement de la collecte des biodéchets en sac orange bientôt généralisée à l'ensemble du département. Ce dispositif, permettra de valoriser un maximum de biodéchets tout en réduisant le poids du sac noir.

Le compostage de proximité, l'utilisation des épluchures et restes pour la nourriture des animaux sont des pratiques vertueuses déjà largement adoptées sur notre communauté de communes.
Dès l'automne 2024, vous pourrez mettre dans les sacs oranges les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œuf, les restes de repas, les déchets de viande et de poisson, le pain, le marc de café, mais aussi les filtres à café, les serviettes, mouchoirs et essuie-tout, les fleurs fanées, etc...

Pour les foyers ne pouvant composter, tous les biodéchets pourront être mis dans le sac orange. Une fois le sac rempli, il suffira de bien le fermer à double-nœud et de le déposer dans le conteneur à ordures ménagères comme votre sac noir.
Afin de participer à ce nouveau geste de tri, vous serez invités à venir récupérer gratuitement votre bioseau et vos sacs oranges aux dates et lieux communiqués ultérieurement.

Tous ensemble, continuons à adopter les bons gestes !

Important : La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée sur le tonnage des sacs noirs et sur les produits tout venant en déchèterie, Aujourd'hui à 58€ la tonne, elle passera à 65 € en 2025, d'où l'intérêt d'avoir les bons réflexes de tri !

C'est mathématique, un meilleur tri fait baisser le coût de traitement des ordures ménagères !

VIE LOCALE

Frelons asiatiques

Pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques espèce hautement invasive et nuisible, il faut :
• Piéger les fondatrices de mi-février à fin mai, pour en limiter l'installation
• Puis détruire les nids une fois installés.
Nous comptons sur vous pour nous signaler tout nid de frelons asiatiques, et vous rappelons que la commune prend en charge le coût de l'intervention après avoir constaté qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques. Convention avec la société AVEYRON GUÊPES de LAX - 06 71 62 34 67.

En 2023 ce sont 6 nids qui ont pu être détruits par l'entreprise (lorsque l'agent communal n'a pu intervenir en sécurité).

Le PLUI :

La Communauté des Communes du Pays Rignacois poursuit sa réflexion dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Plusieurs sujets sont traités de manière complémentaire comme les éléments de zonage, la définition du règlement et la rédaction des orientations d'Aménagement et de Programmation.

Concernant la phase de zonage, quasiment achevée, il est à noter une réduction importante des surfaces ouvertes à la construction dictée par les services de l'Etat, en application de la loi Climat et Résilience adoptée en 2019.
L'ensemble des élus communautaires et municipaux sont mobilisés sous le pilotage d'Oc'Teha, le bureau d'études qui accompagne cette démarche.

Registre des personnes vulnérables

Conformément à l'article L- 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles demandé par les services de la Préfecture, la commune met en place un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre nominatif n'est pas obligatoire mais est vivement recommandé afin de permettre aux personnes inscrites de bénéficier d'un service supplémentaire lors d'événements exceptionnels comme les épidémies, la canicule, les périodes de grand froid et les périodes d'absences des aidants pendant les vacances.

Les personnes qui le souhaitent doivent venir se faire connaitre auprès du secrétariat de mairie.

Règles pour une vie en société apaisée

Nuisances sonores :

Afin de préserver la tranquillité publique il est nécessaire d'éviter de générer des bruits trop intenses à certaines heures de la journée (pas trop tôt le matin ni trop tard le soir) et certains jours de la semaine (samedis, dimanches et jours fériés).

Arrêté préfectoral n° 2000-02427 du 11 décembre 2000, portant réglementation des bruits de voisinage :

« .....les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ; les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 ».

Règles de conduite :

Adapter sa vitesse sur les petites routes de campagne. Ralentir et rester très vigilant lorsque nous traversons les hameaux où la visibilité est parfois réduite et bien sûr respecter les limitations (par exemple le 30 km/h dans la traversée du village).

Animaux de compagnie :

Veiller à ce que vos animaux ne divaguent pas sur la voie publique afin d'éviter tout incident ou dommage.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. ».

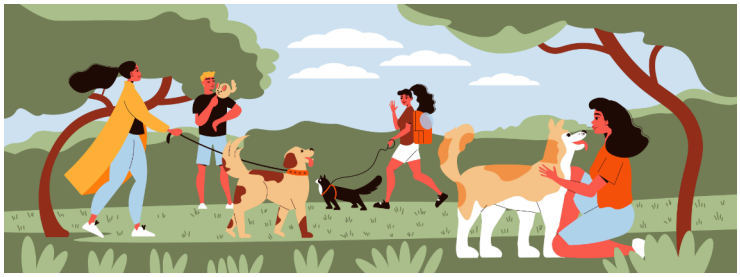

JEUNESSE

Le nouveau centre de loisirs du territoire intercommunal

Dès cet été, les enfants du territoire pourront profiter de nouveaux locaux.
Le personnel encadrant a d'ores et déjà préparé un programme riche en activités !
Les enfants pourront s'amuser autour de divers thèmes comme les Jeux Olympiques et l'espace pour le groupe des p'tits chats (3-4 ans), les pirates, les objets volants et autres volatiles pour les p'tits loups (5-6 ans) et enfin le sport, l'alimentation, le Far West pour les chats Potters (+ de 7 ans).
Un mini-camp avec pour thème le cirque sera à nouveau proposé. Les enfants seront accueillis et hébergés à la ferme de La Borde à Bournazel du 15 au 19 juillet.
Pour tous renseignements et/ou réservations :
-> lesalzouzous@pays-rignacois.fr
-> 06 40 58 91 57

Notre **école** du village voit son effectif stable pour l'année scolaire 2023/2024. Les élèves se répartissent en 3 classes :
Maternelles de Mme Laurens 27 élèves
CP/CE2 de Mme Castanier 23 élèves
CE1/CM1/CM2 de Mr Ségur (directeur) 22 élèves.

Tout le long de l'année les enfants ont eu une initiation à l'occitan avec un intervenant de l'association ADOC 12, des lectures après la classe le vendredi avec Mme Constans de l'association « Lire et faire Lire », des rencontres sportives inter-école...
N'oublions pas l'aide et la collaboration de l'APE qui, par ses nombreuses initiatives, apporte une aide financière aux différentes activités et surtout contribue à animer chaleureusement le village grâce à ses manifestations.

ACTUALITÉS

Point info seniors

Madame Elodie Fraysse, coordinatrice au Point Info Seniors, ouvert depuis janvier est là pour informer, conseiller et orienter les personnes de plus de 60 ans ainsi que leurs aidants.

Elle animera également des actions en faveur de ce public sur le territoire.

Elle reçoit uniquement sur rendez-vous, à son bureau dans les locaux de la Communauté des Communes :

- Les semaines impaires : lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
- Les semaines paires : jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au 05.65.80.26.05.

Vie sociale et activités proposées à Mayran

Les associations qui organisent des évènements tout au long de l'année :

- Le comité des fêtes, l'Entente Sportive Goutrens Mayran (club de foot local), l'Association des Parents d'élèves.

Les associations qui proposent des pratiques sportives :

- L'Entente Sportive Goutrens-Mayran – 3 équipes, 1 féminine et 2 masculines, pour les plus de 17 ans.
- Récréa Rignac propose du WEPPA et du renforcement musculaire les lundis soir de 19h à 21h. (les séances peuvent être dissociées).
- L'association STRETCHING POSTURAL de Rignac vous accueille les mercredis à partir de 16h30.

Tarif 2024

SALLE POLYVALENTE

Associations de la commune	Gratuit
Habitants de la Commune	130.00 €
Extérieurs à la Commune	270.00 €
Réunion seule	70.00 €
Réunion + repas	270.00 €
Chauffage	10.00 €/Heure

Caution de 500 € demandée et restituée à l'état des lieux final

SALLE DES FETES

Du 01/11 au 31/12 et du 01/01 au 30/04

Habitants de la commune	65.00 €
Extérieurs à la commune	130.00 €

Du 01/05 au 31/10

Habitants de la commune	45.00 €
Extérieurs à la commune	90.00 €

Caution de 150 € demandée et restituée à l'état des lieux final

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Année 2024 :

Part fixe : 80 €

Part variable : 1.50 € le m3 d'eau consommée durant l'année 2023

Année 2025 :

Part fixe : 80 €

Part variable : 1.50 € le m3 d'eau consommée durant l'année 2024

Le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif, pour les propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement est fixé à 2100,00 € par logement.

CIMETIERE CONCESSIONS :

Concessions 50 ans (plus de perpétuelles)	50.00 € le m²
Columbarium (cases pour 4 urnes de 20 cm de diamètre)	
• 15 ans	600 €
• 30 ans	1 000 €

Gravure sur livre du souvenir à la charge du preneur

Espaces pour caves urnes de 1 m², 30 ans ..... 50.00 € le m²

État civil 2023

ALAZARD Juliette - Ruffepeyre

AMANS Margaux - Route des Places

COSTES Sohan - Les Janenques

COUFFIGNAL Elendil - Le Puech Haut

FIDALGO PEREIRA Lia - Les farguettes

GOTTARDO Livio - Puech de Jonet

REGNIES ALBOUY Olivia - Ruffepeyre

BRUGGEMAN Quentin et MOULY Vanessa - La Cau

BOUSCAYROL Laurent et PIBAROT Alice - Les Farguettes

CAMALY YOHAN et ARNOUX Marie - Route des Janenques

MERCADIER Alexis et ARGUEL Aurélie - Lot. La Castagnal

MOULY Alexandre et NOGARET Laure - La Cau

BROUSSY Lucette née RIVIÈRE

CASSAN Françis

CASTES Marie née CABANTOUS

COUDERC Alice née RAYNAL

COUFFIGNAL Gabrielle née BERTRAND

COUFFIGNAL Jean-Claude

CUOC Claude

DELTORT Raymonde née ESPINASSE

FERRAND Geneviève née BONNEVIALE

FERRAND Simone née GARIBAL

FRAYSSE Odile née FRAYSSE

LAUX Lucette née BORIES

MALGOUYRES Abel

TOURNIER Augusta née LAUX

VIDAL André

VIDAL Lucien

VINEL Anne-Marie née RAMETTE

Création & Impression Studio Double M : www.studiodoublem.fr - Ne pas jeter sur la voie publique